ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Directions des services départementaux de l'éducation nationale
Vie pédagogique premier degré

Mener un projet artistique et culturel avec un intervenant extérieur

Pour tout **projet co-construit avec un intervenant extérieur**, un dossier est à renseigner sur ADAGE, dans la campagne "*Mener un projet artistique et culturel avec un intervenant extérieur*".

cliquez sur l'image pour accéder à ADAGE

Ce dossier doit être complété **au moins 4 semaines (hors temps de vacances) avant la première date avec l'intervenant extérieur**

L'action ne peut débuter qu'**après validation du projet pédagogique par l'IEN**.

2 documents à télécharger et à envoyer au CPD EAC référent :

- la demande ou le renouvellement d'agrément de l'intervenant extérieur (version décembre 2023)

-la convention et l'annexe (version décembre 2023)

Pour toute question n'hésitez pas à contacter les CPD EAC :

- Thierry Briantais CPD EAC (Arts visuels / Arts plastiques) - ce.artsplast72@ac-nantes.fr

- Bénédicte Chuet, CPD EAC (Univers sonores / Education musicale) - ce.artmus72@ac-nantes.fr

M.A.J. le 22/12/2023

Dans cette rubrique

- Nos vidéos
- Points ressources
- Publications
- Ressources, documents, formulaires à destination des établissements
- Services en ligne de l'éducation nationale